



ATSCAF Voile

AVIS DE COURSE
COUPE DE FRANCE JEUNES FOILERS - 25 ans

Autorité organisatrice

ATSCAF VOILE

Port de la Pointe Rouge

13008 Marseille

<https://maps.app.goo.gl/7banE12C3oC2fdV38>

Dates 27-29 Octobre 2026

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Mention spéciale

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

La mention, [NP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie qu'un bateau ne peut réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a)

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1** Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile
- 1.2** Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers
- 1.3** L'annexe « Les règles techniques et de sécurité des supports à foils »
- 1.4** Annexe P (Procédure spéciale de la règle 42) s'appliquera
- 1.5** L'Annexe T (Arbitration) s'appliquera.
- 1.6** En cas de traduction de l'Avis de Course, le texte français prévaudra

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles au plus tard lors de la confirmation d'inscription
- 2.2** Les IC seront téléchargeables depuis le site internet de la Classe WASZP - Racehub à cette date

3. COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau d'affichage officiel sera situé sur la porte principale du club de l'ATSCAF Voile
- 3.2** [DP] [NP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tout concurrent de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation d'un bateau dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1** L'épreuve est ouverte à tous les navigateurs de la classe WASZP et WASZP X, ayant 25 ans ou moins sur l'année 2026, et à jour de leur cotisation nationale.
Pour les français : <https://racehub.waszp.com/memberships>
 - 4.2** Les inscriptions doivent être effectuées sur le racehub uniquement
<https://racehub.waszp.com/eventdetail/704?ref=https%3A%2F%2Fracehub.waszp.com%2Fevents%3Fcountry%3D58>
 - 4.3** Les inscriptions se terminent à minuit UTC le 20 octobre 2026. Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion de l'autorité organisatrice.
 - 4.4** Documents exigibles pour l'inscription
 - 4.4.a** Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - 4.4.b** Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit à l'étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre du World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - 4.4.c** Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
 - 4.4.d** Pour le bateau
 - Le certificat de jauge valide
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

- 130 € par bateau

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

Date	Activité
27 octobre	9h30 - Finalisation des inscriptions et jauge
	12h - Briefing coureurs
	14h - Premier signal d'avertissement
28 octobre	10h - Premier signal d'avertissement
	19h - Repas coureurs
29 octobre	9h - Premier signal d'avertissement
	13h - Heure limite du dernier signal d'avertissement
	16h - Remise des prix

7.1 Un maximum de 5 courses peut être courues sur une journée.

8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de conformité. Un contrôle de jauge pourra être effectué pendant l'épreuve

9. VETEMENTS ET EQUIPEMENT

9.1 Voir Annexe LES RÈGLES TECHNIQUES DES SUPPORTS À FOILS

10. LIEU

Plage de la Pointe Rouge / baie de Marseille

11. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit et/ou de type slalom, le détail sera donné dans les Instructions de course (IC)

12. SYSTEME DE PENALITES

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Les RCV P2.2 et P2.3 ne seront pas appliquées, RCV P2.1 s'appliquera au titre de l'annexe P. La RCV P5 ne sera pas appliquée.

13. CLASSEMENT

13.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

Le système de classement sera détaillé dans les instructions de course.

14. BATEAUX ACCOMPAGNEURS :

14.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par des fanions donnés par l'organisation.

Tout bateau d'assistance de concurrent doit impérativement se déclarer auprès de l'organisation et fournir les informations demandées par l'Autorité Organisatrice. A la demande, ces bateaux accompagnateurs pourront être requis pour agir comme bateau de sécurité et porter assistance.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

14.2.1 Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

14.2.2 Une VHF

14.2.3 Un couteau

14.2.4 Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

14.2.5 Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

14.2.6 Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté doit porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile conformes à ses règles de classe.

16. PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

18. PRIX

18.1 Des prix seront attribués aux meilleurs de chaque catégorie

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'information contacter :

- ATSCAF Voile - Alexandre Ortega – 06 68 49 80 82 - https://www.atscaf-voile.fr/rubrique-decouvrez-la-regate-avec-l-atscaf-voile-90.htm#modal_contact
- Classe WASZP France – Manu GUEDON – 06 60 88 73 83 - manuguedon@gmail.com